



Que faire des Titres

Par dauphin

bonjour, je suis totalement neophyte et j aurai besoin de votre éclairage. Mon père s est remarié avec une femme qui n avait pas d enfant.Cette dernière nous a proposé à ma soeur et à moi une adoption simple que nous avons accepté. La femme de mon pere est décédée récemment et le notaire me demande ce que je veux faire des titres (vente, transfert...).J avoue ne pas comprendre du tout de quoi il s agit.Ceci est en lien avec la maison qu'ils ont acheté ensemble et dans laquelle mon père habite?Merci pour votre éclairage.Bonne journee

Par Rambotte

Bonjour.

Les titres sont des valeurs mobilières (des produits financiers, comme des actions, des obligations...) que possédait votre mère adoptive.

Ce n'est pas directement de l'argent comme un livret.

Vous héritez, avec votre père, de ses titres.

Soit vous voulez conserver ces titres (les transférer à votre nom), soit vous voulez les transformer en argent (les vendre).

Par dauphin

je viens d avoir une explication il s agit de titre financier et plus precisement de compte titre

Par ESP

Bonjour

Un compte titre ne doit être conservé que si vous disposez de l'expérience ou des connaissances suffisantes.

La loi a prévu un questionnaire que vous conseiller financier vous soumettra.

Si le montant est important, je vous recommande de demande un rendez vous avec un gestionnaire de patrimoine.